

ASSEMBLEE NATIONALE

14 février 2005

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

AMENDEMENT

N° 272

présenté par
M. de ROUX, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 196

Supprimer le 12° du II de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la suppression de l'actuel article L. 936-13.